

Analyse d'accident

Tirer des enseignements pour éviter que cela ne se reproduise

Relevez-vous et analysez-vous systématiquement les «événements indésirables» (accidents, presque accidents, maladies professionnelles et dommages matériels) qui se produisent dans votre entreprise? Le but d'une analyse est d'améliorer le système de sécurité interne afin d'éviter que des événements similaires ne se reproduisent.

But de l'analyse d'accident

Qu'il s'agisse d'un presque accident ou de dommages matériels, chaque «événement indésirable» peut fournir de précieux renseignements sur d'éventuelles lacunes concernant la sécurité. Le but de l'analyse d'un accident n'est pas de trouver des coupables, mais de comprendre les véritables causes d'un événement.

Objectifs:

- éviter qu'un événement similaire ne se reproduise
- déterminer où et avec quelles mesures la sécurité peut être améliorée
- montrer aux collaborateurs que l'entreprise prend la sécurité et la protection de la santé au sérieux

La méthode décrite permet d'identifier les causes réelles et précises d'un événement et de prendre des mesures de prévention efficaces à long terme.

Formulaire d'analyse

Le «Compte rendu d'analyse d'accident» est un formulaire prêt à l'emploi spécialement conçu pour vous aider à mener des investigations au sein de votre entreprise:

www.suva.ch/66100-1.f

Méthode

Qui procède à l'analyse?

- Supérieurs directs assistés des préposés à la sécurité
- Personnes impliquées dans l'événement

Les supérieurs et personnes impliquées connaissent:

- la situation sur le lieu de l'accident
- les méthodes de travail et les mandats attribués
- la situation avant l'événement
- le déroulement de l'événement
- la situation après l'événement
- les personnes concernées

Les préposés à la sécurité connaissent:

- les aspects techniques concernant la sécurité
- les interfaces organisationnelles

Quand réaliser l'analyse?

- Au plus vite après l'événement

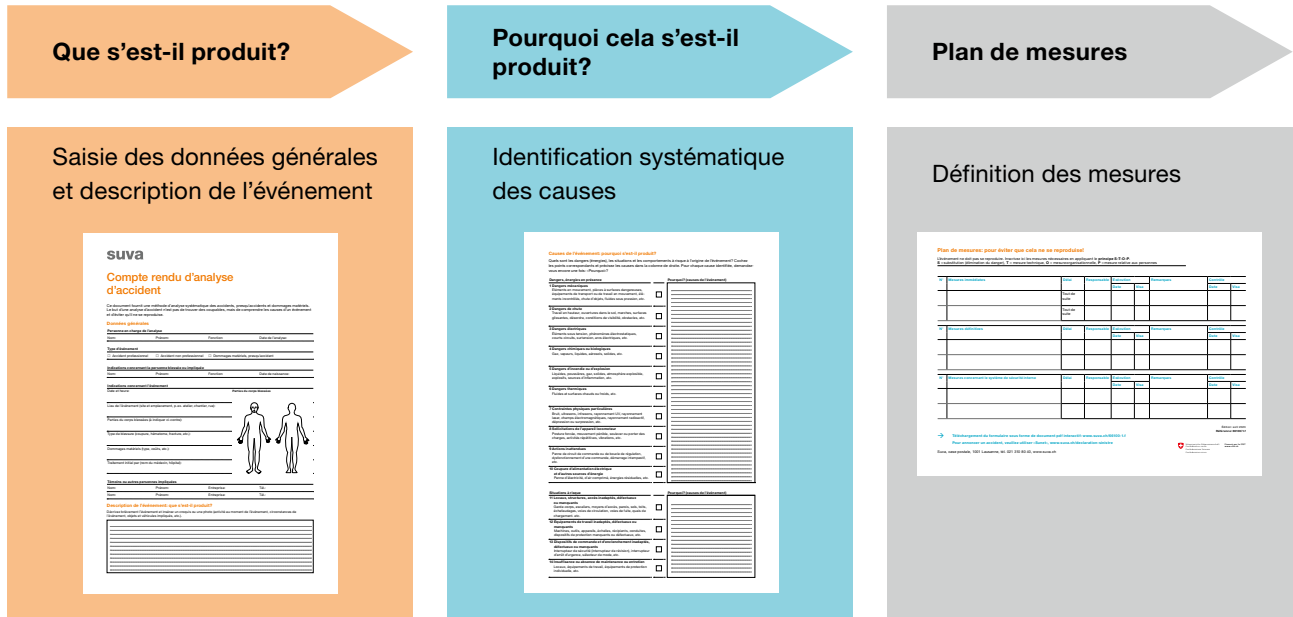
Où réaliser l'analyse?

- Sur le lieu de l'accident (si possible)

Conseils

- Prenez des photos. Faites des croquis.
- Interrogez l'accidenté, les témoins et les personnes impliquées.
- Posez des questions ouvertes (quoi, qui, où, quand, pourquoi), c'est-à-dire permettant une autre réponse qu'un simple «oui» ou «non».
- Consignez ces déclarations.
- Important: ne cherchez pas de coupables. Créez un climat non culpabilisant.

Analyse d'accident en trois étapes



Etape 1: saisie des données générales et description de l'événement

Faites-vous une idée aussi précise que possible de l'événement.

Inscrivez les données générales dans le «**Compte rendu d'analyse d'accident**», c'est-à-dire les renseignements concernant les personnes impliquées, l'événement et ses conséquences.

Décrivez ensuite l'événement proprement dit à partir des faits concrets.

Ces informations vous serviront également pour établir la déclaration de sinistre: www.suva.ch/declaration-sinistre.

Cette étape constitue le point de départ permettant d'identifier les causes d'un événement.

Que s'est-il produit?

Saisie des données générales et description de l'événement

Tirer des enseignements

Consigner les résultats

Notez les résultats dans le «**Compte rendu d'analyse d'accident**». Vous pourrez ensuite exploiter les données des documents que vous aurez établis sur les différents événements, leurs causes et les mesures appliquées pour d'autres évaluations ultérieures.

Informers les personnes concernées

Les informations collectées après un accident ou d'autres «événements indésirables» constituent un précieux outil de prévention. Veillez à ce que vos collaborateurs soient correctement informés sur ce qui s'est passé ainsi que les mesures de prévention qui en découlent et qui seront appliquées. Travaillez dans un esprit constructif.

Contrôler la mise en œuvre

Contrôlez la mise en œuvre des mesures et vérifiez-en l'efficacité. Les mesures de sécurité d'ordre organisationnel et individuel concernant le comportement des collaborateurs doivent être régulièrement contrôlées par les supérieurs. Cela permet aussi aux supérieurs de montrer qu'ils attachent une réelle importance à la sécurité et à la santé du personnel de l'entreprise.

Améliorer le système de sécurité

Tirer des enseignements d'un événement signifie intégrer les résultats des observations qui ont été faites dans le système de sécurité interne. Exploitez les «événements indésirables» pour remettre en question et améliorer votre système de sécurité interne.

Suva

Case postale, 6002 Lucerne

Renseignements

Case postale, 1001 Lausanne
Tél. 058 411 12 12

Commandes

www.suva.ch/66100.f
service.clientele@suva.ch

Titre

Analyse d'accident

Imprimé en Suisse

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, avec mention de la source.

1^{re} édition: janvier 2002

Edition remaniée: avril 2026

Référence

66100.f

Outils et moyens d'information

Il ne faudrait pas attendre qu'un «événement indésirable» se produise pour s'intéresser à l'amélioration de la sécurité au travail: il s'agit d'un sujet d'actualité permanent.

Voici quelques documents utiles à ce propos.

- **Détermination des dangers.** Nos listes de contrôle sont conçues pour vous permettre de répertorier les dangers et d'améliorer la sécurité dans votre entreprise: www.suva.ch/determination-des-dangers et www.suva.ch/67000.f.
- **Audits de sécurité.** Dans le feuillet «L'audit de sécurité interne à l'entreprise», vous trouverez une marche à suivre détaillée: www.suva.ch/66087.f.
- **Sécurité et protection de la santé: où en sommes-nous? Un autocontrôle pour les entreprises.** Ce test vous permet de faire le point sur votre système de sécurité interne: www.suva.ch/88057.f.

Infos complémentaires

- Compte rendu d'analyse d'accident, www.suva.ch/66100-1.f
- Déclaration de sinistre en ligne: www.suva.ch/declaration-sinistre (SunetLight pour les PME et SunetPlus pour les grandes entreprises)
- Déclaration de sinistre LAA: www.suva.ch/109.f
- Déclaration d'accident-bagatelle: www.suva.ch/913.f
- Programme de formation en sécurité au travail et protection de la santé, www.suva.ch/88045.f
Inscription: www.suva.ch/cours



Plan de mesures: pour éviter que cela ne se reproduise!

L'événement ne doit pas se reproduire. Inscrivez ici les mesures nécessaires en appliquant le **principe S-T-O-P**.

S = substitution (élimination du danger), **T** = mesure technique, **O** = mesure organisationnelle, **P** = mesure relative aux personnes

N°	Mesures immédiates	Délai	Responsable	Exécution		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa
		Tout de suite						
		Tout de suite						

N°	Mesures définitives	Délai	Responsable	Exécution		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

N°	Mesures concernant le système de sécurité interne	Délai	Responsable	Exécution		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Édition: avril 2023
Référence: 66100/1.f

➔ Téléchargement du formulaire sous forme de document pdf interactif: www.suva.ch/66100-1.f

Pour annoncer un accident, veuillez utiliser «Sunet», www.suva.ch/declaration-sinistre

Suva, case postale, 1001 Lausanne, tél. 058 411 12 12, www.suva.ch



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.admin.ch